



16ème législature

Question N° : 18600	De M. Thierry Frappé (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >numérique	Tête d'analyse >Protection des données médicales informatisées de santé des Français	Analyse > Protection des données médicales informatisées de santé des Français.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la sécurité de l'hébergement des données médicales informatisées de santé des Français. En effet, depuis maintenant plusieurs années, les hôpitaux ou encore les plateformes en ligne, telles que Doctolib, sont victimes de cyberattaques. Alors que le Gouvernement souhaite développer la téléconsultation sur le territoire national, il lui demande quels moyens sont ou seront mis en œuvre pour protéger les données des patients face à ces vagues de cyberattaques.